



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Lundi 8 avril 2024 à 17h00

Secrétaire de séance : Mme Bernadette TREMIER.

1. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE CONSEIL

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires si des remarques sont à apporter au procès-verbal du conseil communautaire du 19 février 2024.

Adopté à l'unanimité.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2024

Sur avis favorable des membres du Bureau, il est proposé de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

Taxes	taux actuels	taux proposés
Taxe foncière (bâti)	3,48%	3,95%
Taxe foncière (non bâti)	8,88%	8,88%
CFE	21,02%	21,02%
Taxe habitation *	10,92%	11,95%

* appliquée aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Adopté à la majorité par 25 voix pour et 1 voix contre

3. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - 2024

Le SIRTOM de Courville-sur-Eure/La Loupe/Senonches, réuni en conseil syndical le 21 mars dernier, nous informe qu'il a voté le maintien du taux de la TEOM à **13.80%** pour l'année 2024.

Adopté à la majorité par 25 voix pour et 1 voix contre.

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 – BUDGET GENERAL ET BUDGETS ANNEXES

Madame LORIN, Vice-Présidente en charge des finances, présente les budgets primitifs 2024 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes des Forêts du Perche comme suit :

1 - BUDGET GÉNÉRAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 6 173 086.91€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 1 450 990.09 €

2 - BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 49 230.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 68 291.09€

3 - BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 189 848.09€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 111 067.00€

4 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS et MOBILITÉ

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 413 160.20€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 335 062.73€

5 - BUDGET ANNEXE SITES ECONOMIQUES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 106 315.56€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 878 333.33€

6 - BUDGET ANNEXE SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 71 500.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 21 544.86€

7 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELEGATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 309 690.07€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 354 148.00€

8 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 749 966.79€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 1 366 941.74€

Adopté à la majorité par 25 voix pour et 1 voix contre.

FONGIBILITÉ DES CREDITS

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Bureau que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'**exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel**, dans la **limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections**.

Ainsi, pour l'exercice 2024, les limites seront fixées comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- Section de fonctionnement : 347 000 €
- Section d'investissement : 96 500 €

BUDGET SPANC

- Section de fonctionnement : 4 460 €
- Section d'investissement : 0 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION

- Section de fonctionnement : 3 920 €
- Section d'investissement : 26 020 €

BUDGET MAISON DE SANTE

- Section de fonctionnement : 7 240 €
- Section d'investissement : 5 350 €

BUDGET GENDARMERIE

- Section de fonctionnement : 1 080 €
- Section d'investissement : 4 090 €

BUDGET SITES ECONOMIQUES

- Section de fonctionnement : 7 310 €
- Section d'investissement : 65 870 €

BUDGET TRANSPORTS ET MOBILITE

- Section de fonctionnement : 21 200 €
- Section d'investissement : 23 660 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE

- Section de fonctionnement : 22 670 €
- Section d'investissement : 98 200 €

Adopté à la majorité par 25 voix pour et 1 voix contre.

5. VALIDATION DE LA DEUXIEME CONVENTION DE PARTENARIAT ECONOMIQUE ENTRE LA REGION CENTRE-VAL-LOIRE/DEV'UP/PETR/ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PERCHE

Suite au nouveau Schéma Régional de Développement économique (SRDI), un avenant à la précédente convention avait été mis en place fin 2022 en raison de la « refonte » des dispositifs d'aides.

La nouvelle convention a vocation à tenir compte de la réglementation européenne, à prendre en compte les nouveaux dispositifs d'aides, le nouveau CRST et la volonté de conforter les relations privilégiées entre la Région, DEV UP, le Pôle et les intercommunalités en matière économique.

La convention comporte 3 volets principaux (les rôles respectifs de la Région, de DEV Up, du PETR et des intercommunalités y sont explicités à chaque fois) :

1. Animation économique et accompagnement territorial
2. Aides aux entreprises
3. Priorités communes et axes de partenariat

Un projet préparé par le PETR a été transmis aux Communautés de Communes en vue d'un travail commun, d'une réunion avec les services de la Région et ainsi être soumis à la Région ainsi qu'aux conseils communautaires (CC et PETR).

Les éléments majeurs de cette convention, par volet, sont les suivants :

1. Animation économique et accompagnement territorial

- Pour la Région : Déploiement des politiques contractuelles et sectorielles (artisanat, industrie, ESS, agriculture, tourisme...), accompagner et déployer les aides aux porteurs de projets publics et privés via les services de la Maison de la Région.
- Pour DEV UP : Animation et accompagnement des entreprises à potentiel (innovation, croissance, implantation, reprise, recherches de partenaire, export).
- Pour le PETR et les CDC : Accompagnement quotidien des entreprises en appui des élus (connaissance du tissu d'entreprises, détection des besoins, porté à connaissances des aides, relais de 1^{er} niveau avec la Région, appui technique, restitution aux élus et animation du comité de dynamisation ...), suivi du foncier économique/disponibilités foncières et immobilières.

2. Aides aux entreprises

- Pour la Région :

- Fonds partenarial en faveur de l'économie de proximité (de 5 000 à 20 000 €), plateforme en ligne.
- Aides à l'immobilier d'entreprises (exclusivité CC). Abondement possible de la Région par cette convention (CAP PME-PMI ou CAP Proximité pour les projets structurants industriels, artisanaux et commerciaux ou sur la réhabilitation de friches et/ou de locaux vacants de plus de 3 ans).

- Pour le PETR et les CDC : Accompagnement technique et présentation avis Codyn, saisie en ligne (PETR), décision et versement (CC) jusqu'à 3 000 €.

3. Priorités communes et axes de partenariat (déterminer les priorités pour le territoire) :

- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises (programme régional de formation/DEFI, Tiers-lieux de compétences, Campus de formations industrielles...).
- Développer des filières locales (CARA automobile, agro-alimentaire, transition écologique ex Filière plastique biosourcé/miscanthus, cosmétique, pharmaceutique...), tourisme...

- Encourager l'Economie Sociale et Solidaire et accélérer le déploiement de l'économie circulaire.
- Faire du tourisme une locomotive de l'économie régionale et un facteur du développement des territoires.
- Concilier stratégie d'accueil des entreprises et la sobriété foncière (observatoire économique foncier, modalités d'interventions, création d'un club d'entreprises ...).

Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver le projet de convention de partenariat économique,
- de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

6. VOTES DES SUBVENTIONS - 2024

6.1. Associations sportives

Associations	2023	sollicité	proposé
Les Sabots	500,00 €	600,00 €	500,00 €
ACPS - Cyclo	600,00 €	750,00 €	600,00 €
Yoga	/	200,00 €	150,00 €
FCPS - Foot	4 000,00 €	7 000,00 €	4 300,00 €
ASPS Danse	1 300,00 €	/	/
Judo	3 500,00 €	/	/
Gym Vol	500,00 €	600,00 €	500,00 €
Perche Senonchois handball	600,00 €	1 500,00 €	800,00 €
Tennis de table	700,00 €	2 000,00 €	850,00 €
ASPS Pétanque	700,00 €	2 000,00 €	700,00 €
Badminton	3 500,00 €	3 500,00 €	1 500,00 €
CEP Fertois	4 000,00 €	6 000,00 €	4 300,00 €
Tennis club fertois	1 200,00 €	1 200,00 €	1 000,00 €
Basket	/	600,00 €	200,00 €
M et la Boccia	/	6 000,00 €	700,00 €
Senonches foot UFOLEP	500,00 €	500,00 €	100,00 €
TOTAL	21 600,00 €	32 450,00 €	16 200,00 €

Adopté à l'unanimité.

6.2 Office de tourisme

Il est proposé de fixer le montant de la subvention 2024 à verser à l'Office de Tourisme pour son bon fonctionnement, comme suit :

- Une subvention de 80 000€ qui sera augmentée du coût de M. Lloyd Paillard embauché en CDD d'un an par l'Office de Tourisme. Le versement de cette subvention est mensualisé.
- Le versement, comme tous les ans, des recettes de la taxe de séjour de l'année N-1.

Adopté à l'unanimité.

6.3 Associations diverses - 2024

ASSOCIATIONS	MONTANT SOLLICITÉ	MONTANT PROPOSÉ
<i>Restaurants du Cœur</i>	<i>Aucun</i>	<i>500 €</i>
<i>Fête de La Framboise – La Framboisière</i>	<i>2 000 €</i>	<i>1 000 €</i>
Festival Pyrotechnique – Féeries Euréliennes	1 000 €	1 000 €
Cédrel	1 000 €	1 000 €
FETES DES LIVRES – Les Amis de La Ferté-Vidame	2 000 €	2 000 €
Animations culturelles	3000 € dont EDM 1800 € (semaine thématique)	3000 € dont EDM 1800 € (semaine thématique)
TOUS A CHEVAL	Aucun	-

Monsieur BÈGE, Président des Amis de La Ferté-Vidame ne prend pas part au vote de la subvention pour la Fête des Livres.

Adopté à l'unanimité.

8. TARIFS DU FESTIVAL « MUSIQUE ET SPORT »

Monsieur le Président, sur avis favorable des membres du Bureau, propose les tarifs suivants :

- **Vendredi 31 mai 20h : tarif unique de 10 € / personne**

« Olympiade Musicale »

L'orchestre symphonique Région Centre Val de Loire / Tours

- **Samedi 1^{er} juin : gratuité**

« L'Harmonie de Senonches »

Diverses manifestations sur la journée.

- **Dimanche 2 juin 15h : : tarif unique de 10 € / personne**

« Histoire(s) d'Hymne(s) »

La Musique de l'Air et de l'Espace.

Le programme de ce Festival est joint au présent rapport.

Adopté à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES

a. **Dates à retenir :**

- **Vendredi 3 mai à 15h00** : PLUI – conférence des Maires.
- **Lundi 3 juin à 18h00** : Conseil communautaire – décentralisé – à la Mairie de Digny.

Séance levée à 18h00.

